



Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques

Rapport du Secrétariat

1. A sa cent vingt-quatrième session, le Conseil exécutif a décidé de placer à l'ordre du jour de la Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé un point intitulé « Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques ». ¹ Le présent rapport souligne l'importance de la gestion rationnelle des produits chimiques pour la protection de la santé humaine et donne les informations les plus récentes sur la mise en oeuvre de l'approche stratégique dans ses aspects relatifs au secteur de la santé, y compris pour ce qui est des nouvelles possibilités d'action.

IMPORTANCE D'UNE GESTION RATIONNELLE DES PRODUITS CHIMIQUES POUR LA PROTECTION DE LA SANTE HUMAINE

2. Plus de 25 % de la charge mondiale de morbidité est liée à des facteurs environnementaux, dont les expositions aux produits chimiques. Ainsi, chaque année, près de 800 000 enfants souffrent de l'exposition au plomb, qui conduit à des quotients intellectuels plus faibles. Les niveaux d'exposition les plus élevés concernent principalement les enfants des pays en développement. A l'échelle mondiale, l'exposition au plomb est aussi responsable de 2 % de la charge de morbidité par cardiopathie ischémique et de 3 % de la charge de morbidité par accident vasculaire cérébral. Dans les pays en développement, l'exploitation artisanale des mines d'or reste une cause importante de l'exposition au mercure, tandis que les instruments médicaux contenant du mercure tels que les thermomètres et les sphygmomanomètres sont une source persistante d'exposition à la fois dans les pays développés et dans les pays en développement. Près de 9 % de la charge mondiale de morbidité par cancer du poumon est attribuée à l'exposition au travail et 5 % à la pollution de l'air extérieur. Les cancers du poumon et du mésothélium sont causés par l'exposition à l'amiante, qui continue à être utilisé dans certains pays. Le nombre des victimes d'intoxications accidentelles est estimé à 355 000 personnes chaque année. Dans les pays en développement, où se produisent les deux tiers de ces décès, les intoxications sont fréquemment associées à une exposition excessive à des produits chimiques toxiques tels que les pesticides ou à un usage inapproprié de ceux-ci.

3. Malgré les connaissances acquises depuis de nombreuses années sur les risques pour la santé publique que représentent des produits chimiques tels que le mercure, le plomb et l'amiante, les problèmes persistent. Cela est particulièrement vrai dans les pays en développement qui disposent

¹ Document EB124/2009/REC/2, summary record of the eleventh meeting, section 3.

généralement de ressources inférieures pour la gestion des risques liés à ces produits. La croissance prévue de la production et de l'utilisation de produits chimiques dans le monde en développement risque de se traduire par une aggravation des effets néfastes pour la santé si une gestion rationnelle des produits chimiques n'est pas mise en place.

4. Pour lutter contre les effets négatifs pour la santé résultant de l'exposition aux produits chimiques dangereux, outre les mesures au niveau du secteur de la santé, travailler avec d'autres secteurs tels que l'environnement, les transports et l'agriculture pourrait permettre de réaliser d'importants progrès. La question des effets des produits chimiques sur la santé est abordée dans les accords multilatéraux relatifs à l'environnement, parmi lesquels figurent la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (2001) et la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (1998). En juin 2008, la Conférence des Parties à la Convention de Bâle a rédigé la Déclaration de Bali sur la gestion des déchets au service de la santé et des moyens de subsistance. La décision adoptée en février 2009 par le Conseil d'administration du PNUE pour la mise au point d'un instrument international concernant le mercure a pour objectif de contribuer à résoudre les problèmes sanitaires causés par ce métal. Les autorités de certains pays en développement utilisent la classification OMS des pesticides en fonction des dangers qu'ils présentent (WHO Classification of Pesticides by Hazard (2004)) pour réglementer l'utilisation des pesticides les plus dangereux dans l'agriculture.

5. Malgré les mesures prises, des situations d'alerte chimique qui ont une incidence sur la santé et nécessitent une riposte des systèmes de santé continuent à se produire. Citons par exemple : la décharge de déchets toxiques en Côte d'Ivoire en 2006 qui s'est traduite par près de 85 000 consultations pour des problèmes de santé et huit décès ; l'intoxication massive au bromure de sodium dont ont souffert 467 personnes en Angola en 2007 ; l'intoxication au plomb provenant de batteries recyclées dont ont été victimes récemment 1000 personnes au Sénégal et qui a provoqué la mort de 18 enfants ; et le problème des stocks de pesticides périmés qui reste irrésolu dans le monde en développement. Ces exemples sont représentatifs de la situation dans de nombreux pays en développement où l'exposition aux produits chimiques reste largement méconnue, et les accidents surviennent malgré le grand nombre d'instruments internationaux sur la gestion des produits chimiques qui visent à protéger la santé. Il convient de combler ce « fossé » entre la formulation des politiques et ce qui se passe dans la pratique aux niveaux international et national.

MISE EN OEUVRE DE L'APPROCHE STRATEGIQUE PAR LES ETATS MEMBRES

6. L'approche stratégique se compose de trois textes : la Déclaration de Dubaï sur la gestion internationale des produits chimiques, la Stratégie politique globale et le Plan d'action mondial.¹ Elle répond au besoin d'évaluer et de gérer plus efficacement les produits chimiques en vue de réaliser l'objectif de 2020, énoncé dans le paragraphe 23 du Plan d'application de Johannesburg,² afin que les produits chimiques soient utilisés et produits de manière à ce que les effets néfastes graves qu'ils ont sur la santé des êtres humains et sur l'environnement soient réduits au minimum. L'approche stratégique n'est pas un instrument juridiquement contraignant.

¹ Document WHA59/2006/REC/1, annexe 1.

² Adopté par le Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, Afrique du Sud, septembre 2002).

7. La résolution WHA59.15 a invité instamment les Etats Membres à prendre pleinement en compte les aspects sanitaires de la sécurité chimique dans la mise en oeuvre au niveau national de l'approche stratégique et à participer aux efforts déployés à cette fin.

8. Les Etats Membres et d'autres participants seront présents lors de la deuxième conférence internationale sur la gestion des produits chimiques qui se tiendra à Genève du 11 au 15 mai 2009. La conférence représentera une première occasion pour les Etats Membres d'examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de l'approche stratégique. Parmi les questions à aborder figurent les déchets électroniques, les nanomatériaux manufacturés, les produits chimiques présents dans les objets et l'élimination du plomb dans les peintures. La conférence comportera des débats de haut niveau avec un thème de santé publique et une table ronde sur la santé publique, l'environnement et la gestion des produits chimiques.

9. Le rôle et les responsabilités du secteur de la santé dans la gestion des produits chimiques sont importants ; ils trouvent leur expression dans les priorités de l'approche stratégique pour le secteur de la santé,¹ et sont notamment les suivants :

- rassembler des données factuelles sur les risques chimiques et informer le public,
- prévenir et gérer les situations d'alerte chimique, y compris le traitement médical des victimes,
- travailler avec d'autres secteurs pour préconiser des mesures et des solutions de remplacement plus sûres, en mettant en particulier l'accent sur les populations vulnérables,
- évaluer les conséquences des politiques de gestion des risques chimiques par le suivi et l'évaluation,
- partager les connaissances et participer aux mécanismes internationaux pour résoudre les problèmes.

10. En exerçant ces responsabilités, les pays peuvent améliorer la santé publique relativement rapidement et mettre en oeuvre l'approche stratégique par l'intermédiaire des mesures suivantes :

- **Rassembler les informations permettant d'identifier les produits chimiques dangereux auxquels leurs populations sont exposées** afin d'adopter des mesures pour ce qui est des problèmes les plus importants.
- **Recenser les interventions efficaces concernant les produits chimiques qui sont un sujet de préoccupation majeure pour la santé publique tels que le plomb, le mercure et l'amiante.** Le secteur de la santé peut tirer parti de l'expérience acquise par les pays qui ont adopté avec succès des mesures efficaces.
- **Améliorer les dispositions locales concernant la gestion par la santé publique des situations d'alerte chimique** en mettant l'accent sur la prévention et la préparation, le dépistage précoce des événements afin d'éviter ou de minimiser leur impact sur la santé publique, la riposte rapide pour sauver des vies et limiter les souffrances, et le relèvement. Le Règlement sanitaire international (2005) oblige juridiquement les pays à améliorer leurs

¹ Document A59/41.

capacités de surveillance et de dépistage des flambées liées aux produits chimiques qui peuvent avoir des effets sur la santé publique au niveau international.

- **Tirer parti des dispositions institutionnelles de l'approche stratégique**, par exemple en incluant les priorités sanitaires dans les plans de mise en oeuvre de l'approche stratégique au niveau national, en participant à la coordination ministérielle sur les problèmes de nature multisectorielle et en utilisant les forums régionaux et internationaux consacrés à l'approche stratégique pour s'engager avec d'autres secteurs dans la gestion rationnelle des produits chimiques.
- **Accéder au Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide de l'approche stratégique** administré par le PNUE, qui finance des projets destinés à renforcer les capacités de mise en oeuvre des pays en développement et des pays aux économies en transition. En mars 2009, 74 projets avaient été approuvés pour un montant total supérieur à US \$14 millions pour une mise en oeuvre par 60 gouvernements et sept organisations de la société civile, impliquant la participation de 73 pays dont 34 sont des pays parmi les moins avancés et/ou de petits Etats insulaires en développement. Onze ministères de la santé et une association de la société civile relevant du secteur de la santé ont bénéficié de financements pour des projets.¹

FACILITATION DE LA MISE EN OEUVRE DE L'APPROCHE STRATEGIQUE PAR LE SECRETARIAT

11. Dans la résolution WHA59.15, il était demandé au Directeur général de faciliter la mise en oeuvre par le secteur de la santé de l'approche stratégique. L'OMS dispose d'un programme de travail dynamique sur la sécurité chimique et les priorités de l'approche stratégique pour le secteur de la santé figurent dans le plan d'activités de l'Organisation. Des informations concernant l'approche stratégique sont diffusées au secteur de la santé, y compris aux ministères de la santé, aux centres antipoisons et aux autres réseaux, aux institutions scientifiques et aux organisations non gouvernementales. Le Secrétariat dispose d'un point focal pour l'approche stratégique et finance un poste de la catégorie professionnelle pour le secrétariat de l'approche stratégique, comme l'a demandé la Conférence internationale sur la gestion des produits chimiques.

12. Le Secrétariat de l'OMS participe aux réunions régionales et sous-régionales de l'approche stratégique et, conjointement avec le PNUE, a organisé la Première Conférence interministérielle sur la santé et l'environnement en Afrique (Libreville, 26-29 août 2008). L'OMS participe aussi au conseil exécutif du Fonds d'affectation spéciale du Programme de démarrage rapide et au comité qui examine les demandes de financement, et elle fait office d'organisme d'exécution pour quatre des projets du Programme de démarrage rapide. L'OMS travaille avec ses partenaires au sein du Programme

¹ Projets des Ministères de la Santé : rationalisation de la gestion des produits chimiques dans le cadre de la planification du développement au Bélarus ; mise à jour d'une structure de gestion nationale des produits chimiques au Kazakhstan ; gestion des agents cancérigènes industriels prioritaires en Indonésie, au Sri Lanka et en Thaïlande ; recyclage et évacuation des moustiquaires à imprégnation durable à Madagascar ; gestion des pesticides dans l'intérêt de la santé publique au Maroc ; registre national concernant l'émission et le transfert des polluants au Panama ; et renforcement de la gestion des produits chimiques au Pérou, aux Philippines et en Uruguay. Projet de la société civile : projet régional pour la réduction au minimum des sources domestiques de mercure de l'Association argentine des Médecins pour l'Environnement.

interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques¹ afin de produire des documents d'orientation et des matériels d'information sur le renforcement des capacités à l'intention des pays.² En outre, l'OMS contribue aux préparatifs de la deuxième conférence internationale sur la gestion des produits chimiques.

13. Le Secrétariat continuera à apporter son soutien aux Etats Membres :

- **en consolidant et partageant les bases factuelles sur les effets pour la santé des produits chimiques qui constituent une préoccupation majeure de santé publique**, ainsi que les informations sur les mesures qui ont réussi. En outre, l'OMS pourrait établir des indicateurs clés de réussite, tels que la date d'élimination de l'utilisation du mercure dans les soins de santé ;
- **en fournissant un soutien et des orientations techniques**, par exemple dans la gestion par la santé publique des situations d'alerte chimique et dans l'évaluation de la charge de morbidité qui peut être attribuée aux produits chimiques ;
- **en travaillant avec le secrétariat de l'approche stratégique** pour offrir un service afin de faciliter l'accès au Fonds d'affectation spéciale de l'approche stratégique ; pour établir un réseau informel des points focaux du secteur de la santé pour le partage des expériences ; et pour rassembler et partager les informations sur les besoins en matière de renforcement des capacités du secteur de la santé.

MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE DE LA SANTE

14. L'Assemblée de la Santé est invitée à prendre note du rapport.

= = =

¹ OIT, FAO, PNUE, ONUDI, Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche, OMS et OCDE, plus le PNUD et la Banque mondiale en tant qu'observateurs.

² Pour plus de précisions, voir le site www.who.int/iomc.